



accès limité à mon garage

Par **micelnicole**, le **04/01/2024 à 16:53**

Propriétaire depuis 30 ans d'un bien dans une copropriété importante (plusieurs blocs d'immeubles), et je rencontre depuis quelques jours des difficultés pour y accéder et profiter de la jouissance de ma partie privative et des parties communes.

Le 22 décembre 2023 à 18 heures, l'accès à la copropriété a été limité aux porteurs d'un badge. Or, je n'ai jamais été informée de ces nouvelles dispositions ni par écrit, ni oralement. Je n'habite pas la copropriété.

Je gare mon véhicule dans ce garage et j'en fais donc un usage normal. Habitant à environ 400 mètres, je rencontre quotidiennement le concierge ou le représentant du syndicat. A aucun moment, ni l'un, ni l'autre m'ont informé oralement ou par écrit de l'application des nouvelles modalités d'accès.

Un soir en promenant dans le secteur, je constate la mise en service effective de la fermeture du site. En rentrant à mon domicile, j'ai envoyé un email au syndic pour lui demander de me fournir un badge en urgence. Sa réponse fut laconique : "je vous en fournirai un dès que possible et si vous éprouvez des difficultés pour utiliser votre véhicule, demandez à une personne habitant de l'un des immeubles de vous dépanner"...De même, le représentant du conseil syndical m'a conseillé en cas de problèmes sérieux "d'appeler un taxi ou une ambulance"...J'ai envoyé une LAR à la direction de la société dont dépend le syndic. !

Le 27 décembre à 16 heures, je reçois enfin l'information par email de retirer un badge pour accéder à mon garage.

Pendant 5 jours, je n'ai pu utiliser mon véhicule neuf...et j'ai été contrainte d'avoir recours à ma famille ou à mes amis pour me déplacer pendant cette période tendue des fêtes de fin

d'année.

Je dispose effectivement depuis le 27 décembre 16 h 30 d'un badge d'accès. Son utilisation révèle que je dispose maintenant d'un droit restrictif . Je n'ai qu'un accès limité, par un seul portail automatique, à mon garage. Je n'ai plus accès aux parties communes et espaces verts de la copropriété. Je ne comprends pas la position du syndic.

Je me suis une des plus ancienne copropriétaire et me suis toujours acquittée des charges. De plus, je n'ai jamais eu le moindre problème avec les gestionnaires de la copropriété..

Le syndic a t -il le droit de restreindre les moyens d'accès à mon garage et ne porte-t-il pas atteinte, en agissant ainsi, à mon droit de jouissance...